

## Communiqué de presse

# Un nouveau président pour la CARMF

---

Le Conseil d'Administration, réuni le 20 novembre 2015, a pris connaissance de la lettre du Directeur de la Sécurité sociale du 6 novembre 2015 annulant les décisions prises le 12 septembre 2015 relatives à l'élection d'administrateurs cooptés, du Président, le Docteur Gérard Maudrux, et des autres membres du Bureau et des Commissions du Conseil.

Le Docteur Maudrux qui, sans attendre cette annulation, avait le 4 novembre 2015 adressé sa démission de la présidence de la Caisse, a été nommé à l'unanimité Président honoraire de la CARMF.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs décidé de saisir le Tribunal administratif contre cette décision de la tutelle qui vient entraver le processus démocratique d'élection des instances dirigeantes de la CARMF, engagé dès février 2015, et remettre en cause de manière contestable les règles qui ont jusqu'alors assuré son bon fonctionnement.

Il a ensuite procédé à l'élection du nouveau Bureau composé comme suit :

- |                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| ✓ Président :                  | - Docteur Thierry LARDENOIS |
| ✓ Premier vice-président :     | - Docteur Olivier PETIT     |
| ✓ Deuxième vice-président :    | - Docteur Eric MICHEL       |
| ✓ Troisième vice-président :   | - Docteur Alexis MARION     |
| ✓ Trésorier :                  | - Docteur Hervé ENTRAYGUES  |
| ✓ Trésorier-adjoint :          | - Docteur Sylviane DUTRUS   |
| ✓ Secrétaire général :         | - Docteur Claude POULAIN    |
| ✓ Secrétaire général adjoint : | - Madame Joelle PERRIN      |

Le Docteur Thierry LARDENOIS (55 ans) est médecin généraliste en secteur 1 à Angevillers (Moselle), et administrateur du collège des cotisants depuis 2006.

---

*La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 000 cotisants, 81 000 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 2,35 milliards d'euros de cotisations (médecins +caisses maladies) et verse 2,17 milliards d'euros de prestations, les excédents sont affectés aux réserves ou servent à payer la compensation nationale.*

*Contact presse :  
Service communication - Grégoire Marleix  
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23  
E-mail : [communication@carmf.fr](mailto:communication@carmf.fr)*